

EDITORIAL : Focus sur la Protection Sociale (1ere partie)

La protection sociale se définit comme l'ensemble des mécanismes de prévoyance collective qui permettent aux individus/aux ménages de faire face financièrement aux conséquences des risques sociaux c'est-à-dire aux situations pouvant provoquer d'une part une baisse des ressources et d'autre part une hausse des dépenses (vieillesse, maladie, Maternité, invalidité, chômage, charges de famille, accidents du Travail/Maladies Professionnelles...)

La protection sociale a pour objectifs majeurs de :

- *permettre aux individus de survivre quand ils sont malades, âgés, ou chargés de famille nombreuses,*
- *réduire l'inégalité devant les risques de la vie et assurer aux individus un minimum de revenus leur permettant d'être intégrés à la société.*

La protection sociale englobe les régimes contributifs et non contributifs.

Les régimes contributifs sont des régimes auxquels les bénéficiaires contribuent en partie, tels que :

✓ **La sécurité Sociale ou assurance sociale** : qui est l'ensemble des régimes assurant la protection de l'ensemble de la population contre les risques sociaux (maladie, maternité, invalidité, vieillesse, décès, accidents de travail, maladies professionnelles, charges familiales chômage.)

✓ **Les mutuelles de santé et la sécurité sociale** qui sont basées sur un partage de risques entre employeur et employé.

Les régimes non contributifs sont des régimes qui visent à réduire la pauvreté et la vulnérabilité, accroître l'accès aux services de base et assurer un minimum de bien-être économique aux bénéficiaires sans aucune contribution.

✓ **L'assistance sociale ou l'aide sociale** : qui comporte généralement des transferts réguliers,

SOMMAIRE

<i>Editorial</i>	<i>1</i>
<i>Focus sur la COVID-19, au Mali</i>	<i>2</i>
<i>Propagation du COVID 19 en période de froid</i>	<i>2</i>
<i>Remise de recepissés RAMED aux bénéficiaires PACSU</i>	<i>3</i>
<i>Renforcement de capacités du personnel de l'ANAM</i>	<i>3</i>
<i>L'ANAM à la rencontre des acteurs sociaux de Kayes</i>	<i>4</i>
<i>Bilan statistique du RAMED en 2020</i>	<i>4</i>
<i>Rencontre ANAM/Acteurs socio-sanitaires à kolondiéba</i>	<i>5</i>

prévisibles en espèces ou en nature de la part d'entités gouvernementales et non gouvernementales en faveur d'individus et/ou de ménages (exonérations de frais ; subventions générales des prix)

✓ **Les filets sociaux ou de transferts sociaux** :

Ce sont des transferts monétaires en espèces ; en nature (les subventions générales, exonérations de taxes sur les denrées alimentaires, de carburant ou d'électricité).

✓ **Les services sociaux (actions sociales)** est la Branche non monétaire de la protection sociale essentiellement de caractère social ou culturel tels que les violences domestiques et les abus à l'encontre des enfants.

✓ **La législation protectrice** : s'attaque aussi aux déséquilibres des pouvoirs qui créent ou maintiennent la vulnérabilité des personnes ou des groupes marginalisés, par des mesures antidiscriminatoires. Elle renforce les capacités des personnes marginalisées à accéder à la protection sociale tels que l'aide alimentaire pour établir un niveau de vie minimum acceptable.

Par Dr Seydou SANOGO, Département Assistance Médicale

Directeur de Publication : Dr Amadou TRAORE (DG ANAM)

Rédaction et Diffusion : Département Communication et Partenariat

Hamdallaye ACI 2000, rue 320, porte 865, près du Complexe Sportif A.S Réal de

Bamako -Mali. Tel (00 223) 20 23 28 46 - Fax : (00223) 20 23 28 47,

www.anam-mali.org; mail : info@anam-mali.org

Focus sur la COVID-19 au Mali



Apparue pour la première fois en décembre 2019 à Wuhan (Hubei) en Chine, la COVID-19 a été déclarée comme pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

A la date du **30 Décembre 2020**, **82 478 918** cas de COVID-19 ont été confirmés et plus de **1 799 652** personnes en sont décédées dans le monde. A ce jour, plus de **180** pays sont touchés.

La République du Mali n'est pas épargnée, car, à la même date, elle a enregistré **7 029** cas confirmés, **269** décès. C'est un problème majeur de santé publique.

Qu'est-ce que la COVID-19 ? C'est une infection respiratoire causée par un virus dénommé SARS COV-2 (coronavirus).

Comment se transmet la COVID-19 ?

Le virus qui entraîne la COVID-19 se transmet principalement par des gouttelettes produites lorsqu'une personne infectée tousse, éternue, ou lors d'une expiration.

Par **Dr Souleymane DANYOGO**, Département Assistance Médicale

Source : le 30/12/2020 à 21h22 (situation mondiale), INSP (situation du Mali)



Comment se protéger de la COVID-19 ?

- Se laver constamment les mains avec de l'eau et du savon ou friction des mains avec la solution hydro alcoolique ;
- Respecter la distanciation physique ;
- Eternuer dans le coude ou les mouchoirs jetables ;
- Porter des masques.

<https://gisanddata.maps.arcgis.com/apps/opsdashboard/index.html#/bda7594740fd40299423467b48e9ecf6>

Propagation de la Covid-19 en période du froid : Les explications du Pr Soungalo Dao

On dit que les virus de la grippe survivent et se transmettent plus facilement dans l'air froid et sec. Il est donc raisonnable de penser qu'il en va de même pour le coronavirus responsable de la Covid-19 qui a une taille et une structure similaires aux virus de la grippe et du rhume.

Aucune étude n'affirme avec certitude que la période du froid est propice à la propagation du coronavirus. Même si selon une récente étude menée en Australie, le virus peut survivre 28 jours sur les surfaces lisses, s'il fait moins de 20°C contre 7 jours lorsqu'il fait 30°C.

Pr Soungalo Dao, médecin spécialiste des maladies infectieuses et chef du centre de traitement de la

Covid-19 à l'hôpital du Point G, affirme que le froid pourrait potentialiser la fréquence et la gravité de la Covid-19 comme la grippe.

Le spécialiste reconnaît que l'on n'a pas assez de recul dans le temps pour le confirmer. « Ce qu'on sait, c'est que la Covid-19 sévit sous tous les cieux aussi bien dans les régions chaudes que froides du globe ».

Au plan symptomatique, l'infectiologue prétend qu'il y a des similitudes entre la Covid-19 et la grippe. D'après lui, la Covid-19 se démarque rapidement par deux signes importants à savoir l'anosmie (perte de l'odorat) et la dysgueusie (altération du goût).

Mais chez certains malades, il n'y a rien de tout ça.

Aussi, la Covid-19 est plus mortelle que la grippe. Au scanner, il y a une différence sur les images du poumon et enfin l'examen au laboratoire vient mettre fin définitivement à la confusion, explique le spécialiste. Pour éviter toute confusion, l'infectiologue conseille de s'adresser aux services de santé pour faire rapidement la part des choses pour une plus grande célérité dans la prise en charge d'un éventuel cas de coronavirus.

En effet, le malade atteint de Covid-19 a très souvent besoin d'oxygène en urgence. Pr Soungalo Dao prévient que si la population continue d'ignorer l'existence de la maladie à coronavirus, le pire est à craindre.

Source : Essor du 05/01/21, article de Fatoumata Napho

Remise de récépissés aux bénéficiaires des zones PACSU

Par **Mamadou BAH**

Chef Département Immatriculation et Social

Le Gouvernement du Mali avec l'appui de la Banque Mondiale a mis en place un projet dont l'opérationnalisation durera quatre (04) ans dénommés : « Accélérer les Progrès vers la Couverture Sanitaire Universelle (PACSU) ». Ce projet a pour objectif d'améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile, adolescente et de nutrition en particulier par les ménages les plus pauvres dans les zones ciblées.

L'ANAM bénéficie de la composante « le renforcement institutionnel pour une meilleure gestion et performance du système de santé » pour lui permettre de renforcer ses capacités pour le ciblage et l'immatriculation des indigents au RAMED dans les districts sanitaires de la région de Koulikoro et Ségou.

C'est dans ce cadre que l'ANAM a appuyé des opérations d'enrôlements des indigents dans les districts d'interventions du PACSU.

Ainsi du **01 au 07 novembre 2020**, l'équipe de l'ANAM sous la conduite du Chef de Département Immatriculation et Social, a parcouru les districts sanitaires de la région de Koulikoro



et Ségou afin de mettre à la disposition des responsables socio-sanitaires les récépissés RAMED des bénéficiaires immatriculés et les mesures d'accompagnement pour la distribution dans l'ensemble des communes concernées.

Il a été question d'échanger avec le staff des Services Locaux du Développement Social et de l'Economie Solidaire sur le nombre de récépissé à distribuer, le profil des agents chargés de la distribution, la période et la méthodologie de la distribution, et le briefing des équipes formées sur l'utilité et les avantages du respect de la pyramide sanitaire.

Au total **76 727** récépissés d'immatriculation ont été distribués aux bénéficiaires dont **50 047** dans la région de Koulikoro et **26 680** dans la région de Ségou.

Renforcement des capacités du Personnel de l'ANAM sur le Manuel de Procédures administratives

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et de l'atteinte des résultats, l'ANAM a organisé du 30 novembre au 02 décembre 2020, à l'intention de son personnel, une formation sur le nouveau manuel de procédures administrative, comptable et financière qui demeure un outil de travail essentiel pour toute structure de référence.

L'objectif recherché à travers cette formation est de :

-partager, communiquer, et d'échanger sur le contenu du manuel de procédures afin de faciliter la compréhension et l'appropriation de tout un chacun pour une meilleure organisation du

travail au sein de l'ANAM et pour l'atteinte de résultats escomptés. Le manuel de procédures est un document de travail qui précise l'organisation, les principes de gestion, les tâches et procédures à appliquer au sein de toute entreprise.

Le manuel de procédures de l'ANAM a pour objectif :

-de fixer les tâches et les niveaux de responsabilité des différents agents et entités impliqués dans le fonctionnement des procédures,
-de fournir des instruments adaptés et formalisés pour la rédaction, la transmission, le contrôle et le traitement des documents administratifs et comptables,

-de décrire les procédures et les opérations relatives au fonctionnement du système de gestion,



-d'assurer le contrôle périodique de l'ensemble des opérations et l'utilisation optimale des ressources humaines, matérielles et financières en relation avec les missions assignées.

Par **Mme COULIBALY Dadji**

Chef Département Ressources Humaines

L'ANAM à la rencontre des acteurs socio-sanitaires de la région de Kayes

Pour mener à bien sa mission, l'ANAM travaille en étroite collaboration avec différents acteurs dont les collectivités territoriales, les structures de soins de santé et le Développement Social, avec lequel elle a mis en place dans chaque région, un pool de formateurs pour le renforcement des capacités des acteurs socio-sanitaires chargés de la prise en charge médicale des bénéficiaires. Cette collaboration permettra d'assurer une plus large accessibilité des prestations médicales aux bénéficiaires du RAMED au niveau des différents établissements de soins de santé.

A Kayes, ce partenariat connaît des insuffisances liées au retard dans la transmission des dossiers de remboursements ; au non-respect de la tarification en vigueur ; et au non-démarrage des prestations RAMED dans les CSCOMS et le CSREF de Kayes et cela malgré les multiples formations des prestataires.

C'est dans cette dynamique qu'une équipe de l'ANAM conduite par le Chef de Département Immatriculation et Social s'y est rendue du 12 au 13 novembre 2020, afin de résoudre les difficultés rencontrées et de promouvoir davantage la mise en œuvre du RAMED.

Les responsables de l'ANAM se sont entretenus à tour de rôle avec les responsables de la Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire de Kayes (DRDSES), de l'hôpital mère-enfant NAOMI HARRIS, de l'hôpital Alhousseyni DAOU et du Centre de Santé de Référence de Kayes.

Au cours de ses différentes rencontres, il a été question d'échanger sur les missions de l'ANAM, le rôle des structures prestataires de soins, sur les tarifications des actes et des médicaments, les procédures de prise en charge et de remboursement des prestations, sur les modalités de démarrage des prestations RAMED au niveau du Centre de Santé de Référence de Kayes (CSREF).

Ainsi, l'ANAM de commun accord avec l'ensemble des partenaires socio-sanitaires sont parvenus aux recommandations suivantes à mettre en œuvre dès décembre 2020 à savoir : le démarrage effectif des prestations du RAMED au niveau du CS Réf de Kayes, le respect des délais d'envoi des factures de prestations à l'ANAM, l'analyse de tarification de référence des actes et médicaments proposée par l'ANAM.



*Par Mamadou BAH
Chef Département Immatriculation et Social*

BILAN STATISTIQUE RAMED 2020

Nombre personnes immatriculées : **104.017**

Nombre de personnes prises en charge : **52.506**

Total Général des bénéficiaires immatriculées au RAMED : **923.209**

Total Général des bénéficiaires ayant été pris en charge : **299.296**

Rencontre ANAM/Acteurs socio- sanitaires de Kolondiéba

Par Mamadou Bah

Chef Département Social et Immatriculation

Dans le cadre de la promotion de la mise en œuvre du RAMED dans la région de Sikasso, une équipe de l'ANAM s'est rendu du 11 au 14 novembre, 2020 à Kolondiéba, en vue de former les acteurs socio-sanitaires du District Sanitaire, impliqués dans la mise en œuvre du RAMED, notamment les Directeurs Techniques de Centres (DTC). Ce renforcement de capacités a permis :

- d'outiller les responsables des établissements de prestations de soins de santé de proximité sur les mécanismes du RAMED.,
- de fournir des prestations aux bénéficiaires du RAMED au niveau des établissements prestataires de soins de santé de proximité (CSCOM)
- d'appuyer les DTC dans la technique de remplissage des supports de prestation médical du RAMED.
- de rendre les soins accessibles aux bénéficiaires du RAMED dans le respect de la pyramide sanitaire.
- Informer les prestataires du mécanisme de transmission des dossiers de prestation à l'ANAM.

Au cours de cette formation, les responsables de l'agence ont présenté des communications sur le

RAMED et les missions de l'ANAM, les procédures de prise en charge et de remboursement des prestations médicales, les supports de prestations médicales (Feuilles de soins maladie, Feuilles d'examen), et la transmission des supports de prestations à l'ANAM



A la suite des différentes communications, les discussions ont porté sur : la prise en charge des frais de transport des factures de kolondiéba à Bamako ; l'identification des indigents ; la mauvaise présentation des supports de prestations par certains Cscm du District Sanitaire de Kolondiéba (Kadiana, kébila, Nangalasso, tousséguela) ; la durée de validité du récépissé RAMED.

Au total, treize (**13**) DTC du District Sanitaire de Kolondiéba ont bénéficié de mise à niveau par rapport à la gestion du RAMED.

PAGE NOIRE : ADIEU Monsieur le Ministre KONATE, tu resteras à jamais dans les annales de l'ANAM !

C'est avec une profonde tristesse que la Direction Générale de L'ANAM a appris le décès de Monsieur Hamadoun KONATE, ancien Ministre de la Solidarité et du développement social, survenu le 06 décembre 2020 à Bamako. Monsieur Hamadoun KONATE a été le ministre de tutelle de l'ANAM de 2013 à 2019, et durant son passage au ministère de la solidarité, il a marqué d'une encre indélébile, son soutien inébranlable en faveur du RAMED, pour assurer une couverture médicale gratuite aux personnes les plus démunies du Mali. En cette douloureuse circonstance, la Direction générale de l'ANAM présente ses condoléances les plus attristées à sa famille durement éprouvée et prie pour le repos éternel de son âme. DORS EN PAIX !





La Direction Générale et
l'ensemble du personnel de
l'Agence Nationale d'Assistance
Médicale (ANAM) vous
présentent ses meilleurs vœux
pour l'Année 2021 !



AGENCE NATIONALE D'ASSISTANCE MEDICALE (ANAM)

Pour tout renseignement, rendez- vous à la Direction Générale sise à Hamdallaye ACI 2000,

Rue 320, porte 865, près du Complexe sportif A.S Réal de Bamako

Contactez-nous au : tel (+223) 20 23 28 46 / Fax (+223) 20 23 28 47

Consulter notre site web : WWW.ANAM-MALI.ORG ; mail : INFO@anam-mali.org